



Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020

7 décembre 2020, en visioconférence

Présents :

- Christophe Agnus (Nautilus)
- Marie-Noëlle Arras (Le Chèvrefeuille étoilé)
- Jean-François Bourdic et Virginie Girard (Les Fondeurs de briques)
- Floriane Charron (Diplodocus)
- Armelle Lassourelle Chatel (*animation web*)
- Jean-François Galletout (Plan B)
- Vanessa Gordo-Finestres (PUM)
- Laure Latanne-Bey (Jour des arts)
- Frédéric Lisak (Plume de carotte)
- Gérard Martin (L'étoile des limites)
- Santiago Mendieta (revue Gibraltar)
- Julien Poujol (Yovana)
- Bernard Quérol (Champ social éditions)
- Claire Schaeffer (éditions érès)
- Monique Subra (éditions du Cabardès)
- Benjamin Vermeilh (*secrétaire*)

Excusés :

- Charles-Henri Lavielle (Anacharsis)
- Colette Olive (éditions Verdier)

Absents :

- Sophie Amen (Le Vengeur masqué)
- Jacqueline Taurines (éditions du Mont)
- Éric Sevault (Smolny)

La situation sanitaire a conduit le bureau de l'association à reporté de nombreux rendez-vous programmés en présentiel pour l'année 2020. Il devenait pourtant essentiel de se réunir pour une assemblée générale dans l'objectif de **faire un premier bilan, fédérer les forces vives** révélées pendant la crise et **organiser l'action du collectif** pour 2021. Bénéficiant des prorogations accordées aux associations, l'équipe ÉRO a donc décidé d'organiser cette réunion en visioconférence. Tous les adhérents qui se sont manifestés pour y participer ont reçu une invitation. L'assemblée générale se tient donc en ligne le **lundi 7 décembre** et débute à **9h30**. Elle compte **seize participants** réunis pour traiter l'**ordre du jour** suivant :

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- Présentation du bilan moral
- Présentation du bilan financier

VIE DE L'ASSOCIATION

- Proposition de réforme statutaire visant à élargir l'adhésion à des personnes physiques dont les activités concordent avec les buts de l'association
- Présentation du collectif de mutualisation autour des éditions Yovana à Montpellier et création d'une commission dédiée à la diffusion territoriale
- Discussions sur l'importance des questionnaires relatifs à la situation économique des structures éditoriales pour cette année marquée par la crise sanitaire
- Renouvellement du conseil d'administration

QUESTIONS DIVERSES

La réunion s'ouvre par une prise de parole de la présidente de l'association Monique Subra (éditions du Cabardès). Elle salue les habitués comme les nouveaux venus et les félicite pour cette mobilisation. Avant de dérouler le programme, elle propose un tour de table virtuel Pour que chacun puisse se présenter et aborde en quelques mots les répercussions de la pandémie et du confinement sur sa maison d'édition. Sur les quatorze structures éditoriales en présence, sept relèvent de l'ancienne région Midi-Pyrénées et sept de l'ancienne région Languedoc-Roussillon, ce qui assure une représentation équilibrée des territoires. Parmi elles, on dénote aussi la grande diversité des spécialisations (littérature, patrimoine, nature, sciences sociales, poésie...), reflet de la richesse de l'édition en Occitanie. Les intervenants profitent d'avoir la parole pour évoquer brièvement l'impact de la crise sanitaire sur leurs activités. S'agissant de la crise sanitaire, il y a aussi une grande variété de situations, souvent fonction de la taille et du fonctionnement des structures (diffusion, cadence de publications, forme sociale), suivant qu'elles aient ou pas fait le choix d'emprunter, d'annuler ou de reporter la parution de certains titres. À titre d'exemple, on peut évoquer le cas des éditions Plume de carotte qui espèrent que les bons chiffres de la librairie permettent de limiter les dégâts occasionnés par les confinements. En regard, considérons les éditions du Cabardès, au catalogue axé sur le patrimoine, qui travaillent principalement avec les librairies des musées et les offices du tourisme, victimes des circonstances, et, pour qui, la perte de chiffre d'affaires est nettement plus significative.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Bilan moral

La validation du bilan moral est une composante formelle de l'assemblée générale, elle est aussi l'occasion de faire le bilan d'une année compliquée. Monique présente ce bilan préparé par Benjamin, le secrétaire de l'association, qu'elle remercie pour ce travail. Le bilan moral qui suit est une synthèse des actions conduites par l'association ÉRO depuis sa précédente Assemblée Générale. Tous les détails et contenus des différents documents, courriers et autres initiatives évoquées sont consultables sur le blog de l'association : <http://editeursregionoccitanie.over-blog.com/>

10 juin 2019, AG 2019 : Seulement sept éditrices et éditeurs y participent. À cette occasion, on regrette de n'être pas plus nombreux. La matinée professionnelle orientée sur le thème *les stratégies d'avant-livre* est animée par Komgourou, agence de communication spécialisée en crowdfunding, et Frédéric Lisak (Plume de carotte), éditeur fort de ses partenariats qui partage quelques montages possibles ([en savoir plus](#)). L'AG s'ouvre l'après-midi. En dépit de la fréquentation, le collectif compte trente

adhérents. Il s'agirait d'élargir encore cette légitimité. Des pistes sont avancées. Pour fédérer les éditeurs, on propose de multiplier les rencontres favorisant l'échange entre professionnels. C'est acté. On fait aussi le rapport des démarches entreprises auprès des instances régionales, Occitanie Livre et Lecture et Benoît Caron et de la conduite à mener. Les réflexions à propos des salons sont nourries, ce rapport de terrain est un espace propice pour échanger entre professionnels ([en savoir +](#)).

8 novembre 2019, CA : L'accent est mis sur l'intérêt majeur que représente l'échange entre les adhérents du collectif. Fidèle au vœu formulé lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration organise un atelier de formation axé sur leurs pratiques logicielles. Le rendez-vous est fixé au printemps. On s'interroge également sur la communication de l'association ÉRO. Le blog est opérationnel. Pour assurer plus de visibilité, on vote pour qu'un prestataire extérieur anime la page de l'association sur les réseaux sociaux principaux (Facebook, Twitter) et alimente d'actualités professionnelles le blog de l'association. Frédéric Lisak évoque l'existence d'Armelle Lassourelle Chatel qui a déjà en charge ces missions pour Plume de carotte. La décision est prise à l'unanimité de lui confier ce rôle de communication ([+](#)).

12 février 2020, CA : L'organisation de l'atelier logiciel est programmé en avril 2020. Le contenu est défini autour de trois grands axes, éditorial, gestion et communication. Cinq administrateurs (Monique Subra, Frédéric Lisak, Julien Poujol, Bernard Quérol et Benjamin Vermeilh) présenteront chacun aux participants un ou plusieurs logiciels dont ils ont l'usage au quotidien. Julien seconde Benjamin au poste de secrétaire. Son implication grandissante dans l'équipe est encouragée. ([+](#)).

17 mars 2020 : Confinement. L'atelier formation organisé par l'association ÉRO est reporté. Armelle Chatel assure à travers les réseaux sociaux une visibilité sur la période que traverse le monde du livre. Parallèlement les éditeurs impliqués dans les instances régionales participent aux diverses réunions de crise organisées par l'agence du livre. L'association collecte de nombreuses informations qu'elle relaie aux acteurs éditoriaux de terrain. Compte tenu du contexte, le bureau décide de s'adresser à tous les professionnels de l'édition en région indépendamment de leur adhésion à l'association.

28 mars 2020 : *Face au confinement*, prise de parole de la présidente ÉRO. Courrier à l'intention des adhérents, des élus mais aussi des acteurs du livre en région pour rappeler les valeurs de solidarité qui obligent l'interprofession ([+](#)).

avril 2020 : *Tribune Krisis*, signée par plus de 300 éditeurs, parue le jeudi 30 avril dans l'Humanité ([+](#)).

28 avril 2020, réunion filière : à l'initiative d'Occitanie Livre et Lecture, les éditeurs et les libraires font un point de la situation avec les responsables de la Région, de la DRAC, et Dominique Salomon, élue Culture au Conseil Régional ([+](#)).

mai 2020 : Collectes de données. Le bureau d'ÉRO l'a bien compris : les informations remontées auprès des instances régionales jouent un rôle déterminant dans les mesures qui seront prises pour soutenir le monde de l'édition en Occitanie. Dans cette position d'intermédiation, il s'agit donc pour l'association de recueillir le plus grand nombre possible de données auprès de ses adhérents afin de faire remonter ces réalités de terrain aux élus et décisionnaires. Deux tableaux sont préparés et envoyés aux structures afin qu'elles participent à cette enquête ([+](#)).

25 mai 2020 : Réunion de concertation filière édition et librairie. OLL organise ces échanges avec les professionnels, d'une part consacrés à la librairie, d'autre part consacrés à l'édition. La synthèse qui suit réunit les représentants des deux collèges. Ce rapprochement des maillons de la chaîne se révèle très opportun. Durant le confinement, les libraires se sont organisées et se fédèrent (sous le nom des

« libraires confinés »). Lors de cet échange, les libraires et les éditeurs témoignent d'une volonté partagée de mieux se connaître (+).

4 juin 2020 : courriel adressé le 4 juin 2020 par le bureau de l'association ÉRO au directeur de la DRAC Occitanie. Il est relatif à note demande de mettre en place le principe des achats directs puisés dans les catalogues des maisons d'édition d'Occitanie en direction des bibliothèques, dans l'objectif de soutenir l'économie du livre sur l'ensemble de la Région. Cette action qui bénéficierait à tous les maillons de la chaîne du livre a été présentée lors de la réunion filière d'avril dernier et était restée lettre morte (+).

juillet-septembre 2020 : forts des récentes rencontres virtuelles, l'association ÉRO et le collectif des « libraires confinés » décident d'organiser un weekend de rencontres physiques. Il est prévu pour le 27 et 28 septembre. Le rendez-vous doit réunir une vingtaine d'éditeurs et une quarantaine de libraire. Les libraires continueront d'échanger sur la création de leur association, les éditeurs en profiteront pour faire leur assemblée générale et des moments en commun libraires-éditeurs sont prévus. Malheureusement, au fil du mois de septembre et jusqu'à l'avant-veille du rendez-vous, la complexité de la situation sanitaire pèse de plus en plus sur la participation, et les organisateurs sont une nouvelle fois contraints de reporter l'évènement.

novembre 2020 : en soutien aux librairies fermées administrativement, et face à la concurrence déloyale d'Amazon, le gouvernement dit vouloir participer à la prise en charge des frais de port pour l'expédition des livres, on attend d'en connaître les modalités. Cette mesure est positive, mais les libraires ne sont pas les seuls à être concernés par cette problématique, d'une part tous les éditeurs envoient de nombreux livres gratuits (services de presse à destination des journalistes et des libraires, exemplaires auteurs, etc.) ; d'autre part, il faut aussi tenir compte des éditeurs non diffusés/distribués qui envoient leurs livres aux libraires. En effet, tout en respectant la chaîne du livre, il faut prendre en compte la spécificité des différentes manières de fonctionner des éditeurs. L'histoire de ce combat est longue. Profitant de cette actualité, l'association des éditeurs du Nord entendent interpellier les élus pour élargir et pérenniser dans le temps cette mesure exceptionnelle. L'association ÉRO et d'autres associations régionales professionnelles se joignent au mouvement. Ce travail devrait donner lieu à une proposition de loi présentée devant l'Assemblée Nationale.

Pour conclure, la présidente Monique Subra insiste sur le caractère paradoxal de l'année écoulée. Elle a été difficile sur un plan économique pour tous les acteurs, marquée par les inquiétudes et l'incertitude. Elle a été dense pour les responsables d'ÉRO qui ont été très sollicités et ont oeuvré du mieux possible pour la défense du monde éditorial d'Occitanie. Néanmoins, durant cette même période, les maillons de la chaîne n'ont jamais été aussi solidaires. Ainsi l'association a resserré les liens avec ses adhérents d'une part, les libraires qui viennent de se constituer en association (sous le nom des libraires indépendants d'Occitanie) d'autre part, et enfin avec les autres associations régionales d'éditeurs. De plus, le relai assuré par l'association auprès de l'agence du livre ou de la Région est plus important que jamais. Les lendemains sont encore incertains mais ces rapprochements sont une force pour relever ensemble les défis à venir. À l'issue de ce bilan, la présidente Monique Subra passe la parole au trésorier Frédéric Lisak pour faire un point rapide sur l'aspect financier.

Bilan financier

Lors de cette AG 2020, on s'intéresse au bilan simplifié de l'année 2019 présenté par Frédéric. Il fait état d'une économie relativement simple.

Sur l'exercice 2019, la partie *recettes* est essentiellement constituée par le versement des adhésions (pour un montant total de 826 €). La partie *dépenses* contient davantage de lignes, outre les frais

ordinaires (bancaires, assurance...), elles concernent : le remboursement des frais de déplacement lorsque les administrateurs se déplacent pour un conseil ; la prestation de gestion demandée à Christine pour l'enregistrement des quelques lignes de la comptabilité de l'association ; l'abonnement annuel au blog, plateforme principale de communication ; la création d'un logo. Le montant total des dépenses s'élève à 1620,55 €. La balance pour l'exercice 2019 est donc négative, mais l'association dispose de ressources. En effet, les fonds issus de l'ancienne association des éditeurs en Languedoc Roussillon ont été transférés sur le compte de l'association ÉRO. Depuis que les catalogues de nouveautés ne sont plus édités (opération coûteuse), cette trésorerie permet aisément d'assurer le fonctionnement courant de l'association.

Sur l'exercice 2020 en cours, le bilan devrait être très similaire à celui de l'année précédente. Frédéric prend néanmoins le temps de préciser la teneur de nouvelles dépenses :

- **Prestation en communication** : dès janvier, et conformément aux décisions prises par les conseils antérieurs, l'animation web est confié à Armelle Chatel Lassourelle, moyennant 100€/mois. Participant à l'AG, Armelle présente ces activités. Elle est chargée d'alimenter le blog, synchronisé avec les réseaux sociaux pour assurer une plus grande visibilité au collectif. Il s'agit d'une part de relayer les informations fournies par le bureau, d'autre part d'opérer une veille médiatique relative à l'actualité des métiers du livre. Suite à son intervention, plusieurs éditeurs participants demandent l'adresse de ces comptes Facebook et Twitter, les coordonnées leurs sont transmis via la messagerie instantanée. Les membres du bureau reconnaissent unanimement que durant le confinement, cette vitalité en ligne a été très précieuse.
- **Le weekend libraires/éditeurs** : l'organisation de cet évènement a demandé le versement d'arrhes pour l'hébergement. Malgré l'annulation du weekend, les éditeurs, confiants dans la possibilité de remettre cette rencontre à plus tard, ont laissé en gage les arrhes au logeur.
- **Abonnement à Zoom** : compte tenu de l'impossibilité reconduite de se réunir en présentiel, il a paru opportun au bureau d'investir dans un abonnement Zoom pour faciliter les modalités de visioconférences (contre 139,90 € / an). Ce mode de communication à distance a été adopté par tous et sera certainement encore de mise pour la tenue des prochains conseils. La participation à l'AG témoigne de son intérêt. Laure Latanne-Bey (Jour des arts) le confirme, elle qui travaille à Lourdes, n'avait pas toujours la possibilité de traverser la Région pour rejoindre les points de ralliement de Narbonne ou Carcassonne, la visioconférence lui permet de prendre une part active à l'échange.

Pour clôturer ce bilan financier, Frédéric Lisak fait à date état du nombre d'adhérents, qui s'élève à 35, et de l'argent disponible en banque pour l'association, 1479,80 € pour le compte courant, 4071,94 € pour le livret. Les bilans validés à l'unanimité, on entre dans le vif de l'ordre du jour.

VIE DE L'ASSOCIATION

Réforme statutaire

Monique reprend la parole pour présenter et mettre au vote cette réforme statutaire qui vise à élargir l'adhésion à des personnes physiques dont les activités concordent avec les buts de l'association. L'esprit de cet amendement répond à une double fonction.

De façon pratique, il s'agit de régulariser la situation du secrétaire en poste. Benjamin Vermeilh a été licencié en décembre dernier de la structure éditoriale qui l'employait. Néanmoins, à sa demande et en raison du travail précieux qu'il fournit pour l'association, le conseil d'administration de février a choisi de le maintenir comme secrétaire. Ce soutien a également permis qu'il garde son statut de représentant au collègue éditeur d'Occitanie Livre et Lecture. Il s'agit que l'AG accorde les statuts à la

situation. La résolution de ce cas de figure est aussi l'opportunité d'ouvrir la participation à d'autres professionnels du secteur livre (agents littéraires, relecteurs, graphistes, communicants, éditeur freelance, conseil en expertise du livre...), sujet souvent remis sur la table du bureau de l'association. L'esprit de cette réforme est donc aussi de permettre dans une certaine mesure à l'interprofession de prendre une part active au fonctionnement de l'association. Les nouveaux partenariats tissés par le collectif encouragent cette politique d'ouverture. La réécriture suivant de l'article 6 des statuts est mise au débat :

« **Article 6** : Peuvent faire une demande d'adhésion à l'association **d'une part** les maisons d'édition éditant des livres à compte d'éditeur, ayant leur siège social dans le ressort géographique de la région Occitanie, anciennement régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et dans l'esprit de la charte nationale des éditeurs en région (**collège entreprise**) ; **d'autre part, les personnes physiques dont les activités dans les métiers du livre concordent avec les buts de l'association (collège individu).** »

Les présents adhèrent à l'élargissement et la création de deux collèges est clairement comprise par toutes et tous. En revanche, on discute des appellations pour ces deux collèges qui en l'état prêtent à confusion. Après proposition de certains, on décide de baptiser *collège éditeurs*, celui auquel sont rattachées les structures éditoriales, et *collège autres professionnels du livre*, celui des personnes physiques issus de l'interprofession. Sous ces conditions, la nouvelle forme de l'article est validée.

Benjamin tient à rappeler que ce même article 6 dans son alinéa suivant prévoit qu'il revient au conseil à chacune de ses réunions de statuer sur les demandes d'adhésion présentées. Ainsi est-on assuré d'un contrôle sur la part représentée par les autres professionnels du livre dans la base. Néanmoins, il paraît nécessaire de modifier un autre article des statuts afin que le conseil reste majoritairement composé d'éditeurs conformément aux buts principaux de l'association. La rédaction suivante de l'article 10 est mise au débat :

« **Article 10** : L'association est administrée par un conseil d'administration de neuf membres au moins, et quinze membres au plus, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles à deux mandats consécutifs maximum. **La part du collège autres professionnels de l'édition dans la composition du conseil ne peut excéder le tiers de ses membres.** »

Il paraît prudent à tous de réglementer en ce sens. La majorité s'exprime pour revoir à la baisse la proportion des membres du *collège autres professionnels de l'édition* dans la composition du conseil. Celle-ci ne pourra donc excéder le quart. Sous cette condition, la nouvelle forme de l'article est validée. Cette réforme statutaire devra faire l'objet d'un dépôt en préfecture.

Commission diffusion territoriale

Le point suivant de l'ordre du jour vise la création au sein de l'association ÉRO d'une commission dédiée à la diffusion territoriale. Pour aborder cette thématique, dans la mesure où il a l'initiative de ce projet, la parole est donnée à Julien Poujol (Yovana).

À la tête de Yovana, jeune maison d'édition spécialisée en littérature de voyage, Julien participe d'ordinaire à de nombreux salons et le confinement l'a naturellement privé de ces ventes extérieures. Aussi, durant l'été, suite à l'annulation de nombreux salons, Julien a créé un collectif autour de Montpellier avec quelques éditeurs de sa connaissance afin de participer à diverses manifestations. L'idée principale était d'investir toutes sortes de lieux (marchés nocturnes, domaines viticoles, festival bio local...) pour y proposer les ouvrages du collectif à la vente. Le public a accueilli cette initiative très

favorablement. Surpris de retrouver des livres à des endroits où ils ne les attendaient pas, de nombreux lecteurs ont pris conscience de l'existence d'éditeurs locaux.

Aujourd'hui, le collectif informel animé par Julien compte neuf éditeurs qui mutualisent leurs moyens pour assurer cette présence autour de différents événements. Suite à des discussions avec le bureau, il a paru intéressant à tous que l'association ÉRO puisse héberger ce type d'initiative qui pourrait prendre la forme d'une commission spécifique. Plusieurs points techniques sont à débattre et on interroge Julien sur certains détails du fonctionnement tel qu'il les envisage. Selon lui, il est important en premier lieu de circonscrire le périmètre. L'action de son collectif se limite à l'ancienne région Languedoc-Roussillon, mais on pourrait facilement imaginer qu'une autre commission se crée pour un autre territoire de la grande région Occitanie. D'autre part, pour que la prise en charge ne soit pas trop lourde, il paraît important à Julien de ne pas excéder un trop grand nombre de structures par commission (10 à 12 au maximum). Enfin, pour assurer la cohérence des présentations sur table, il conviendrait d'organiser des choix thématiques. Par exemple, s'agissant du collectif de Julien, le catalogue mutualisé est composé d'un tiers de littérature générale, d'un tiers de littérature jeunesse et d'un tiers de publications diverses. Ici encore, on pourrait tout à fait imaginer que d'autres commissions s'intéressent à d'autres rayons. L'assemblée générale est très enthousiaste à cette idée et de nombreux professionnels présents suggèrent des thématiques en rapport avec leurs activités pour d'éventuelles futures commissions : Christophe Agnus (Nautilus) propose les thèmes de l'environnement, de l'aventure, de l'exploration, Laure Latanne-Bey serait intéressée par une commission diffusion territoriale consacrée au patrimoine.

Afin de répondre aux nombreuses demandes de compléments, Julien livre quelques détails sur les aspects pratiques. Le collectif prélève 40% sur les ventes, à la manière d'un libraire. Toutes les sorties ne sont pas rentables, mais la balance s'équilibre dans l'ensemble et la marge du collectif lui permet de recouvrir les frais (de déplacements et d'emplacement). La marge du collectif a même permis d'investir dans l'acquisition d'un barnum et de poids de lestage. L'animation des stands fonctionne sur un socle de personnes bénévoles. Se pose ensuite la question du pilotage des commissions. Pour Julien, la gouvernance de chaque commission pourrait être organisée à la manière d'un sous-bureau (composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier). L'association pourrait également présenter en son nom des demandes de subventions pour la surdiffusion auprès de l'agence du livre. Ce sont seulement des pistes car il est évident que malgré l'intérêt suscité toutes les modalités ne sauraient être définies lors du présent rendez-vous. Il paraît plus opportun de confier les ajustements à des comités dédiés. Ainsi, pour l'heure, il s'agit surtout d'acter une validation de principe. Cette proposition qui remet le livre à un endroit du quotidien convainc et elle est votée à l'unanimité.

Les membres de l'association se réjouissent de la création de cette première commission. Ce modèle pourrait être reproduit pour d'autres projets susceptibles d'être hébergés par l'association ÉRO. Frédéric évoque par exemple l'initiative lancée par Annie Pignol de A2Mimo éditions, qui n'a malheureusement pas pu être présente à l'AG. Annie constitue une collecte de références régionales en littérature jeunesse qui devrait être incluse au prochain catalogue Biblioteca largement diffusé aux bibliothécaires. L'association ÉRO pourrait également accueillir en son sein ce type de projet qui solidarise les professionnels de l'édition.

Questionnaires relatifs à la situation économique

Pour aborder ce point on regrette que Charles-Henri Lavielle, vice-président d'ÉRO et éditeur d'Anacharsis ne figure au nombre des présents. Il s'en est excusé avant l'AG car empêché par une réunion professionnelle de dernière minute. C'est à son initiative qu'en mai dernier, l'association a fait parvenir à ses adhérents deux tableurs à compléter pour témoigner de l'impact économique de la crise sanitaire sur leur activité. Le bureau de l'association regrette d'avoir obtenu si peu de retours au sujet

de ces réalités de terrain. Ce chiffrage est pourtant le préalable indispensable à la mise en place par la Région d'un plan de soutien financier pour le secteur.

Il est évident qu'à la sortie du printemps dernier, le moment n'était pas idéal, les professionnels du secteur étaient dans l'expectative la plus complète. Certains effets de la crise n'étaient pas encore visibles. Alors que nous approchons de la fin d'année et de la clôture des exercices comptables, il paraît essentiel de rappeler l'importance de cette remontée d'informations. Pour faire amende honorable, le bureau de l'association reconnaît le caractère extrêmement perfectible des trames qui ont été adressées aux adhérents en mai. Il s'agira de préparer de nouveaux documents plus aisément lisibles et synthétiques. Une nouvelle campagne pour cette enquête sera organisée pour le premier trimestre 2021.

Pour Frédéric, au-delà des effets d'annonce, il faut rester vigilant sur la situation économique. Pour le moment, il s'agissait surtout de faire face, mais dans quel état va-t-on ressortir de cette crise à rebonds ? Des interlocuteurs comme le sont la Région ou OLL sont en demande de ces éléments financiers pour défricher les pistes de soutien. On évoque par exemple la possibilité d'aides régionales au désendettement. C'est l'addition des cas des uns et des autres qui permettra d'avoir une vision représentative et de mettre en œuvre des moyens en conséquence.

Renouvellement du conseil d'administration

Monique introduit ce dernier point à l'ordre du jour. Au terme de cette assemblée générale s'ouvrira un très bref conseil d'administration. Il visera à désigner parmi les administrateurs les membres d'un bureau.

Monique annonce qu'elle présentera alors sa démission au poste de présidente qu'elle assure depuis deux ans et demi. Éprouvée par une année difficile à plusieurs titres, elle préfère laisser la place et se consacrer davantage à sa maison d'édition. Elle remercie chaleureusement les adhérents et l'équipe qui l'a accompagnée durant cette aventure enrichissante. Monique tient néanmoins à préciser qu'elle assurera la continuité et restera administratrice. S'agissant de la présidence, il y a une candidature de Frédéric pour laquelle le vote est prévu en suivant. Il s'agit en premier lieu de renouveler le conseil d'administration.

Plusieurs départs sont à acter. Jacqueline Taurines (éditions du Mont), trésorière adjointe de l'association, a présenté sa démission. Colette Olive (éditions Verdier), vice-présidente de l'association, également. Bernard Quérol, présent à l'AG, annonce également qu'il souhaite démissionner de son poste d'administrateur. Ces trois personnes conservent néanmoins le statut d'adhérents. Les départs pris en compte, il reste huit administrateurs toujours actifs : Sophie Amen (Le vengeur masqué) ; Vanessa Gordo-Finestres (PUM) ; Charles-Henri Lavielle (Anacharsis) ; Frédéric Lisak (Plume de carotte) ; Julien Poujol (Yovana) ; Éric Sevault (Smolny) ; Monique Subra (éditions du Cabardès) ; Benjamin Vermeilh.

Les statuts prévoient que le conseil peut compter jusqu'à quinze membres, il y a donc des postes à pourvoir. On interroge les participants sur leur motivation pour rejoindre l'équipe. Trois d'entre eux manifestent le souhait de se présenter, Christophe Agnus (Nautilus), Laure Lalanne-Bey (Jour des arts) et Claire Schaeffer (éditions érès). Les trois candidats sont élus à l'unanimité. On souhaite la bienvenue aux nouveaux dans l'équipe qui se réjouit de ce parfait renouvellement. L'assemblée générale prend fin après deux heures et demi de séance. Cette première expérience de visioconférence a été très concluante. Le succès du rendez-vous doit beaucoup à la richesse des échanges. On se remercie mutuellement. Les administrateurs sont invités à rester connectés pour un bref CA.



Procès-verbal du conseil d'administration 7 décembre 2020, en visioconférence

Présents :

- Christophe Agnus (Nautilus)
- Vanessa Gordo-Finestres (PUM)
- Laure Latanne-Bey (Jour des arts)
- Frédéric Lisak (Plume de carotte)
- Julien Poujol (Yovana)
- Claire Schaeffer (éditions érès)
- Monique Subra (éditions du Cabardès)
- Benjamin Vermeilh (*secrétaire*)

Excusés :

- Charles-Henri Lavielle (Anacharsis)

Absents :

- Sophie Amen (Le Vengeur masqué)
- Éric Sevault (Smolny)

L'ordre du jour se résume à l'élection d'un nouveau bureau. Le poste de la présidence est à pourvoir et Frédéric Lisak est candidat. Il est élu à l'unanimité des présents. Benjamin Vermeilh est toujours secrétaire de l'association. Il importe légalement de désigner un trésorier, bien que dans les faits ces fonctions soient relativement réduites en raison de la prestation de service assurée par Christine. Julien Poujol accepte d'assurer ce mandat, il est également élu à l'unanimité. Comme Colette Olive a laissé le poste de vice-présidente vacant, il est proposé à Monique de prendre sa place pour assurer la continuité évoquée en AG. Elle est élue à l'unanimité, créant ainsi une tradition selon laquelle les anciens présidents de l'association deviennent vice-président. Lors d'un précédent conseil, Éric Sevault a manifesté le souhait d'être maintenu comme administrateur mais avouait que ses disponibilités ne lui permettaient plus d'assurer le rôle de secrétaire adjoint. Les statuts permettent donc de recruter encore deux membres au sein du bureau : secrétaire et trésorier adjoints. Volontaire pour s'engager plus avant dans l'association, Laure Latanne-Bey se porte candidate au poste de secrétaire-adjointe et est élue à l'unanimité des votants. Christophe Agnus fait savoir qu'il pourra également apporter des compétences rédactionnelles en cas de besoin. Le bureau lui aussi est renouvelé. Sa composition est la suivante :

Frédéric Lisak, président ; Monique Subra, vice-présidente ; Charles Henri Lavielle, vice-président ; Julien Poujol, trésorier ; Benjamin Vermeilh, secrétaire, Laure Latanne-Bey, secrétaire adjointe.

Sur une proposition de Frédéric, la réunion du prochain conseil d'administration est prévue à la mi-janvier. Les participants se saluent, se remercient et se déconnectent.